



Comité Départemental de l'Hérault de Basketball

Chemin des jardins de Maguelone – 34970 LATTES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Déclarée auprès de la préfecture de l'Hérault le 15 mars 1946 sous le numéro W343008536

COMMISSION SPORTIVE

Mercredi 04 janvier 2023

à 19h00 en présentiel

PROCES VERBAL

Les membres de la commission sportive du Comité Départemental de l'Hérault de Basketball se sont réunis en présentiel sur convocation du responsable de commission.

Il a été établi une feuille de présence. Elle permet de constater que 14 membres sur 16 sont présents.



PRESENTS :

Convoqués :

Mesdames : Betty GRAU, Muriel SCHOTENFELD, Nathalie DESSAINT, Sylvie DUPREY

Messieurs : Gérald MARCO, David DUPREY, Richard CHAMPAGNAC, René DENAT, Bruno GRAU ;
Sylvie DUPREY, Jean Jacques DESSAINT, Thierry BRUEL

Excusé : Charline SERVAGE (secrétaire comptable)

Absent :

Invité : Karim KHALIFI



ORDRE DU JOUR :

- 1- Évolutions des championnats U11F et U11M,
- 2- Vos championnats respectifs,
- 3- La coupe de l'Hérault (8^{ième} et appel à candidature),
- 4- Évolution des règlements pour 2023-24
- 5- Questions diverses



1- EVOLUTIONS DES CHAMPIONNATS U11F ET U11M :

Les championnats U11F et U11M ont été modifiés. Certaines équipes étaient en difficulté dans leur championnat d'origine. Les modifications ont été faites à la demande des clubs en difficulté et avec l'aval des clubs dominants.

Pour les U11F, l'intégralité des championnats est refaite avec :

- niveau 1 en 2 poules de 4 équipes (le championnat aura une 2^{ème} phase)
- niveau 2 en 1 poule de 6 équipes (championnat en 1 phase)
- niveau 3 en 2 poules de 4 équipes (le championnat aura une 2^{ème} phase)
- des nouveaux calendriers de rencontre.

Il n'y a plus d'équipe en formule plateau.

Pour les U11M, le niveau 1 reste inchangé. Pour le niveau 2 et 3, 2 équipes descendent en niveau 3 (Entente Florensac-Pinet et Paulhan) et 2 équipes montent en niveau 2 (ASPTT Mpl et Meze-Loupian).

La modification de ces championnats U11M a nécessité la re création des championnats. Les clubs ont été invités à vérifier la nouvelle mouture avec le report des résultats déjà acquis.

Pour les rencontres qui n'ont pas été faites suite à ces changements, les clubs devront essayer de trouver des dates de rencontre. Cependant, si aucune solution n'est trouvée, ils ne seront pas pénalisés.

2- VOS CHAMPIONNATS RESPECTIFS (BILAN DEPUIS LA DERNIERE REUNION) :

Pour les plateaux, de nouvelles équipes se sont engagées en U11M (FO Piscenois-2, BC Fabrègues-3, Les Loups du Pic-1, Bédarieux-1), U15M (Agde-2, Bédarieux-2) et U15F (Les Loups du Pic -1). La prochaine journée de plateau est le weekend du 28 et 29 janvier 2023.

L'ajout d'équipe 2 et plus implique pour les clubs concernés la fourniture de la liste des brûlés.

En PRM, le club de la Grande Motte est forfait général après le début du championnat. La pénalité est appliquée. L'équipe sénior pourra repartir pour la saison 2023-2024 au niveau le plus bas : DM3.

En PRF, la vérification « post contrôle » fait apparaître toutes les joueuses sans numéro national. Il faut questionner les clubs pour savoir s'ils rencontrent des problèmes lors du remplissage des feuilles de match.

En DM2, la rencontre n°221 entre DO Piscenois et SC Sète est reprogrammée au 21 janvier 2023 à 20h00. Un courrier va partir du comité pour informer les clubs et demander le remboursement des frais de déplacement des joueurs de Sète.

En DMU15, la rencontre n°1126 IE BC Fabrègues-2 / St Gély-2 du 18/12 est non joué. Les clubs sont invités à reprogrammer celle-ci. En absence de reprogrammation, la rencontre sera perdue par forfait par St Gély.

Il n'y a rien de particulier à signaler pour les championnats DM3, IDMU20, DFU18, DMU17, DFU15, DFU13, DMU13, DFU11 et DMU11.

3- LA COUPE DE L'HERAULT (8^{EME} ET APPEL A CANDIDATURE) :

Les rencontres sont en ligne. Prochain tour se déroule le 21 et 22 janvier 2023.

Le règlement de candidature a été rédigé. Le 16 janvier, la présidente Magali Ferrier a demandé à Aurélien d'envoyer le document de consultation aux membres du comité directeur pour être validé. Un retour est attendu pour le mercredi 25 janvier.

Il est demandé au directeur du comité de consulter les sociétés pour l'achat des trophées. Il y a 2 catégories en moins (Séniors élités). Pour les récompenses, on se base sur ce qui a été fait l'année passée. Pour le fanion, on reprend la présentation de l'année passée avec quelques modifications. Aurélien doit nous faire une proposition.

Lors de la réunion du comité directeur du 16 janvier, le président de la Ligue nous informe qu'il faut tenir des règles de participation pour chaque catégorie. Il doit nous communiquer les références (article et règlement fédéral). Une communication sera faite dès lors.

4- ÉVOLUTION DES REGLEMENTS POUR 2023-24 :

Il faut rappeler aux clubs pour la prochaine saison qu'un joueur(se) doit être qualifié à la date initiale de la rencontre dans le cadre des rencontres reportées. Le manquement à la règle implique un match perdu par pénalité. (Article 57-2)

5- INFOS ET QUESTIONS DIVERS :

Mise en place d'un nouveau tableau partagé pour la saisie des pénalités et fautes qui intègre les rencontres de coupe de l'Hérault.

Gérard a fait une extraction de la base FBI avec tous les licenciés ayant une licence sans option compétition. Cette liste a été envoyée à la commission des qualifications (une attention est faite sur tous les mineurs). Pour information, la commission des qualifications réalise actuellement un contrôle de toutes les licences afin de corriger le type de pratique, les surclassements départementaux, la validité des photos d'identité.

La ligue nous fait part des difficultés rencontrées par des clubs du secteur Pyrénées. Pour réduire leur cout de fonctionnement lié à la crise énergétique, des mairies réduisent l'amplitude d'ouverture des installations sportives et le chauffage dans celles-ci. Il convient d'être tolérant si cela se produit dans nos compétitions. A ce jour, il n'y a pas de retour des clubs.

6- PROCHAINE REUNION :

Le 8 février 2023 à 19h15 à Frontignan

